

Novembre 2009

Les orientations pour le développement des métiers liés à la croissance verte

Valérie Létard, secrétaire d'État en charge des Technologies vertes et des négociations sur le climat, a présenté, le 9 septembre dernier, une communication en Conseil des ministres sur les orientations pour le développement des métiers liés à la croissance verte.

- **D'ici 2020 : 600 000 emplois « verts » devront être créés ou adaptés** pour répondre aux besoins de la croissance verte, selon une étude menée par le ministère de Jean-Louis Borloo, le MEEDDEM (*Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la Mer*).
- Pour mener à bien les **engagements du Grenelle** : plus de **450 Mds d'€** seront **investis d'ici à 2020**.
- "Un tiers de notre plan de relance est dédié à l'économie verte", a rappelé Valérie Létard.
- La **croissance verte** sera l'**une des priorités du grand emprunt national** qui sera lancé par le gouvernement en 2010.
- **5 secteurs clés** de l'économie verte sont identifiés :
 - o le bâtiment,
 - o les transports,
 - o les énergies renouvelables,
 - o la prévention des risques naturels et technologiques.

Pour accompagner ces mutations économiques, **un plan de mobilisation** des filières et des territoires pour "**le développement des métiers liés à la croissance verte**", dit "**Plan Métiers de la croissance verte**" sera élaboré, d'ici la fin de l'année, en lien avec les acteurs des politiques de l'emploi.

Ses quatre axes prioritaires sont :

- Identifier les métiers concernés,
- Définir les besoins en formation, organiser des parcours de formation et de qualification pour adapter les personnes à ces nouveaux métiers,
- Recruter. A cette fin, des actions en direction des jeunes et des demandeurs d'emploi permettront d'améliorer l'orientation vers les métiers de la croissance verte,
- Informer sur les métiers de la croissance verte et les valoriser.

Le planning annoncé est le suivant :

- Octobre 2009 : réunion du comité de pilotage national avec la mise en place de comités par filière et par secteur,
- Novembre : préparation de conventions avec les régions et les porteurs d'expérimentations spécifiques,
- Décembre : validation d'un plan d'action global par le comité de suivi du Grenelle de l'Environnement,
- Janvier 2010 : une **Conférence nationale sur les métiers de la croissance verte** avec la présentation détaillée du plan de mobilisation.

Les acteurs impliqués sont :

- Les acteurs économiques,
- Les acteurs des politiques de l'emploi,
- Les territoires. Pour favoriser le développement des métiers verts dans les territoires, l'Etat proposera aux régions et aux partenaires professionnels des expérimentations spécifiques. Les

régions volontaires pour participer à l'expérimentation seront intégrées au processus dès leur manifestation d'intérêt,

- L'Ademe (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) qui accompagnera techniquement et financièrement les expérimentations,
- Le comité de suivi du Grenelle de l'environnement qui validera avant la fin de l'année, pour chaque filière, les mesures concrètes et quantifiables recueillant l'accord le plus large des parties.

Dix Comités de filière du plan "Métiers de la croissance verte" ont d'ores et déjà été constitués. Ils se réuniront quatre fois d'ici mi-décembre afin de préparer la Conférence nationale de janvier prochain. La CFE-CGC, conformément à la gouvernance du Grenelle de l'Environnement, est présente dans chacun de ces comités.

Liste des filières suivies :

- Transports,
- Automobile,
- Energies renouvelables,
- Eau, assainissement, déchets, air,
- Métiers du Bâtiment (logement, architecture, paysage, fournisseurs du bâti),
- Agriculture et Forêts (Papeterie /biomasse bois / phytosanitaires),
- Electromécanique, construction électrique et réseau,
- Raffinage, carburants et chimie verte,
- Tourisme,
- Métiers de la mer.

Les trois défis majeurs à relever par chacune des filières sont :

- **Le soutien à l'émergence de nouveaux métiers ou activités,**
- **L'accompagnement des mutations que connaîtront les métiers de certains secteurs,**
- **L'orientation et la qualification de la main d'œuvre vers les secteurs bénéficiant de gisements d'emplois, du fait notamment des dispositions du Grenelle Environnement.**

Effets attendus sur l'emploi :

Il ne s'agit pas ici du nombre d'emplois créés mais du nombre moyen d'emplois qui seront exercés dans les métiers de « la croissance verte ».

- Bâtiment : 392 000 emplois d'ici à 2013,
- Transports : 249 000 emplois d'ici à 2018,
- Energies renouvelables : 134 000 emplois d'ici à 2020,
- Prévention des risques naturels et technologiques : 22 000 emplois d'ici à 2013.

En parallèle, le Conseil d'Orientation pour l'Emploi a été saisi par le gouvernement pour travailler sur le thème de la croissance verte. Ses travaux sont d'ores et déjà lancés. La CFE-CGC participe naturellement à ce groupe de travail dont l'objectif est de proposer une stratégie destinée à faire de la « croissance verte » une croissance riche en emplois de qualité, et cela grâce notamment à un appareil de formation adapté. Ces travaux conduiront à l'adoption d'un rapport au début de l'année 2010.

Francine DIDIER
didier@cfecgc.fr